**2de - GÉOGRAPHIE - (17)**  Un aménagement dans un espace proche : Loisinord.

Nous verrons en partant de l’exemple de l’aménagement du parc de loisirs de Loisinord (Nœux-les-Mines, en Picardie), quels sont aujourd’hui, dans une France intégrée à l’Union Européenne et insérée dans la mondialisation, les enjeux et les acteurs des aménagements des territoires de proximité.

\* \* \*

 L’ouverture sur le Reste du Monde des économies met les territoires en brutale concurrence les l’uns avec les autres. Dans ce cadre les aménagements des territoires de proximité permet de garder des activités et d’en attirer de nouvelles. Le parc de Loisinord illustre cette situation. Installé à moins de 2 kilomètres de Nœux-les-Mines (Région Picardie) entre Arras et Béthune, il est un exemple d’aménagement particulièrement réussi. Nous verrons quels ont été les enjeux et les acteurs de ce projet d’aménagement et en étudiant ses résultats nous montreront qu’il constitue un élément d’un projet d’aménagement plus vaste et plus ambitieux que l’ouverture d’un simple parc de loisirs. Parc de loisir imaginé au début des années quatre-vingt quand les vieux pays miniers furent sinistrés par la désindustrialisation et les délocalisations Loisinord occupe d’anciens espaces industriels (dont un terril, le terril 42) reconvertis en un lac artificiel et – originalité du parc – une station de ski sur surface synthétique. 500,000 visiteurs sont accueillis chaque année et son rayonnement va de Paris à Calais. Le parc est relié au reste du territoire métropolitain par l’autoroute A26 qui relie Paris et Calais-Dunkerque et par la N43 (Qui le raccorde à Lens) et la N41 (Qui le raccorde à Lille).

\*

Le premier enjeu pour la commune de Nœux-les-Mines était d’enrayer le déclin démographique : en 25 ans la commune avait perdu 2,000 habitants sur 14,000. L’exode consécutif à la désindustrialisation ne commence à être atténué qu’au début des années 2000. La commune connait alors pour la première fois en 30 ans un solde naturel et migratoire positifs (Respectivement +0,1%) et le solde démographique net est de +0,2%. Le projet a été financé à 50% par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et s’est développé pour accueillir des commerces, une école de cirque, un circuit automobile et un supermarché. Afin de donner plus d’ampleur à un projet devenu régional Nœux-les-Mines est entré dans la Communauté de Communes de Noeux et Environ (CCNE) au statut d’Établissement Public d’Intercommunalité (EPCI) qui regroupe 6 communes très différentes (Anciennes communes minières comme Nœux-les-Mines, communes agricoles comme Fouquières-Les-Béthune ou aisée comme Vaudricourt). L’EPCI qu’est la CCNE travail en partenariat avec un acteur départemental, le SMESCOTA, Syndicat Mixte d’Études pour le SCOT de l’Artois, chargé d’orchestrer les différents projets d’aménagement du territoire régis par le Schéma de Cohérence et d’Organisation Territoriale (SCOT). Dès lors le parc Loisinord prend une autre dimension. A l’origine conçu comme un projet local ayant pour objectif de ramener de l’activité et de l’emploi dans un vieux bassin houiller en crise structurelle, il est devenu un projet intercommunal ancré dans les schémas de développements départementaux (Artois), régionaux (Picardie, Nord) et européens (Le FEDER est une agence de l’UE).

\*

Désormais la CCNE ne cherche plus seulement à « fabriquer » du développement mais aussi du développement durable. Développement durable dans sa dimension écologique (Politique de limitation des déchets par campagne de sensibilisation avec le slogan « 400kg de déchets par habitant c’est trop ! », valorisation paysagère), mais aussi dans sa dimension sociale (Mixité et cohésion sociales, aide aux quartiers défavorisés) et économique (Investissement dans les filières innovantes). La composante identitaire de la politique d’aménagement n’est pas laissée de côté puisque l’intercommunalité CCNE valorise le passé minier de la région en finançant un éco musée, le Musée de la Mine-Fosse Lyautey. On peut certainement douter de la pertinence des ambitions de la CCNE de « s’affirmer comme l’un des pôles administratifs, économiques et touristiques du département » à l’heure où les départements perdent de leurs pouvoirs, mais l’exemple est significatif des stratégies locales mises en œuvre pour survivre dans un environnement économique et social de plus en plus âpre. D’ailleurs, les grandes orientations d’aménagement du territoire de l’État et de l’Union Européenne (UE) vont dans le sens d’une plus grande autonomie donnée aux espaces locaux.

\* \* \*

 L’étude du parc de loisirs de Loisinord semble une illustration des enjeux et des ambigüités des politiques d’aménagement des territoires de proximité en France et le projet s’est mis au goût du jour en se dotant d’un versant « développement durable » et régionaliste. Mais derrière la réussite ponctuelle du projet on assiste bien à la faillite d’une conception sociale de l’aménagement du territoire au profit d’une vision « compétitiste » qui met les territoires en compétition les uns avec les autres. © **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2019).